mode d'emploi

Dans le cadre du test conventionnel (*), le référentiel NF2 mesure la performance des produits de marquage routier selon 4 critères.

Comment faire alors pour choisir un produit destiné à répondre en usage, aux performances recherchées alors qu'il n'est connu que pour les performances qu'il a obtenues lors du test conventionnel auquel il a été soumis ?

On pourra alors s'orienter vers les niveaux minima de performance ou vers des niveaux supérieurs aux minima selon les besoins sans parler des critères non mesurés lors la certification (facilité d'application, adaptation aux matériels,...).

Les valeurs obtenues pour chaque paramètre sont précisées sur les Fiches Techniques accompagnant les Droits d'Usage, de la marque NF, délivrés par l'ASQUER.

Par exemple on peut souhaiter un produit : R5 ; Q4 ; S3 ; P4

Ici l'accent sera mis sur :

- La rétroréflexion R_L ≥ à 300 mcd / lux / m²
- La visibilité de jour Qd ≥ à 160 mcd / lux / m²
- L'antiglissance SRT ≥ à 0,55
- La durée de vie fonctionnelle (**)
  ≥ 500 000 passages de roues

Par exemple on peut souhaiter un produit : T1 ; Q3

Ce qui veut dire que l'on souhaite un produit **Temporaire et que l'on souhaite mettre l'accent sur :**

La visibilité de jour Qd ≥ à 130 mcd / lux / m²

La durée de vie fonctionnelle (**) ≥ 50 000 passages de roues.

*Test conventionnel : test mené selon les normes NF EN 1436 et 1824, explicite acceptées par les parties.

** Durée de vie fonctionnelle : durée de vie du test conventionnel exprimé en nombre de passages de roues avec un cycle climatique.

COMMENT LIRE UN N° DE CERTIFICATION PRODUIT

Chaque fabricant nomme ses produits en fonction de paramètres propres. En parallèle, l'ASQUER leur attribue des numéros d'admission lors de leur certification. Ces numéros fournissent un certain nombre d'indications standardisées sur les produits de marquage routier :

PRODUIT CLASSIQUE :

Exemples :
1H xyz S3 ou 1RH xyz S1 ou 2RC xyz S3
1 : le produit est certifié pour une application à la machine (dans ce cas il est aussi certifié pour une application à la main)
2 : le produit est certifié pour une application à la main (dans ce cas il n'est pas certifié pour une application à la machine)
1 implique 2 ; 2 n'implique pas 1...
R : le produit est Rétroréfléchissant
Absence de R : le produit n'est pas Rétréoréfléchissant et est donc destiné à un usage urbain.
C : le produit est certifié pour une application sur chaussée Ciment
H : le produit est certifié pour une application sur chaussée Hydrocarbonée
xyz : c'est un numéro d'ordre donné par l'ASQUER
S1 ; S3 : défini la valeur de l'adhérence du produit durant toute sa durée de vie fonctionnelle.
S1 = SRT ≥ 0,45
S3 = SRT ≥ 0,55

PRODUIT TEMPORAIRE :

TE xyz H ou T xyz H
T : le produit est Temporaire
E : le produit est Enlevable
xyz : c'est un numéro d'ordre donné par l'ASQUER
H : le produit est certifié pour une application sur chaussée Hydrocarbonée

PRODUIT VISIBLE DE NUIT PAR TEMPS DE PLUIE :

1RHP xyz a ou 2RHP xyz b
1 : le produit est certifié pour une application à la machine (dans ce cas il est aussi certifié pour une application à la main)
2 : le produit est certifié pour une application à la main (dans ce cas il n'est pas certifié pour une application à la machine)
1 implique 2 ; 2 n'implique pas 1...
R : le produit est Rétroréfléchissant
H : le produit est certifié pour une application sur chaussée Hydrocarbonée
P : le produit est certifié pour une application VNTP
xyz : c'est un numéro d'ordre donné par l'ASQUER
a : le produit n'est pas structuré (ou structure < 3mm)
b : le produit est structuré (ou structure ≥ 3mm)

Syndicat des Equipements de la Route

152, rue de Picpus - 75012 Paris
Tél. : 01 43 42 26 36 - Fax : 01 43 42 47 71
ser@wanadoo.fr

www.ser–info.com

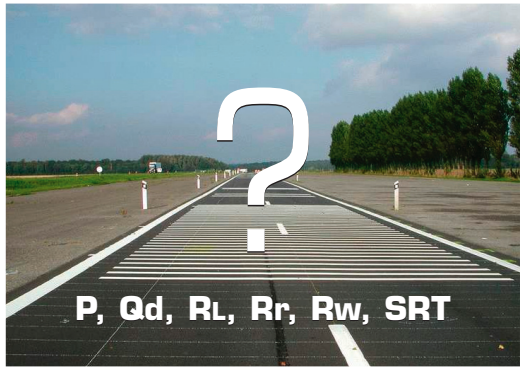

LE RÉFÉRENTIEL NORMATIF NF2 PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

CONTRÔLÉ PAR ASQUER

NF EN - 1436

ASQUER

Siège Social
165, avenue Aristide Briand - 94234 Cachan cedex
Tél. : 01 49 08 51 90 - Fax. :01 49 08 94 78
contact@asquer.fr

www.asquer.fr

le référentiel normatif

La certification NF2 s'appuie sur les normes Européennes dont EN 1436 (qui définit pour les produits de marquage routier les performances des marques appliquées sur la route et EN 1824 (qui normalise l'essai routier).

Ces deux normes sont transposées en droit français et sont d'usage obligatoire depuis l'arrêté du 10 mai 2000.
L'expression de la durabilité en nombre de passages de roues supprime la confusion entre une durée de vie conventionnelle liée à la certification et la garantie de tenue dans le temps des performances du produit sur une route donnée et pour une marque donnée.

ATTENTION : la certification NF2 est le résultat d'un essai conventionnel (*) qui permet de comparer les produits (ou les familles de produits) entre eux sur 4 critères de performance.
Cette certification donne une indication de durabilité sur ces paramètres, mais ne constitue pas une garantie formelle sur la durée de vie. Celle-ci dépend de nombreux facteurs tels que le trafic, le profil de la route, le profil et la nature du revêtement de la route, la climatologie, ...

Les produits issus de la certification NF 2 ont bénéficié des évolutions technologiques dans un cadre de qualité strict et des démarches prenant en compte les Hommes et l'Environnement apportées et développées ces dernières années par les entreprises et les pouvoirs publics.

Le test routier se déroule sur la Route Nationale 2 pour les produits classiques et sur la Route Nationale 44 pour les Produits Visibles de Nuit par Temps de Pluie (VNTP).

Qd

Le coefficient de luminance sous éclairage diffus définit la visibilité de jour d'un marquage tel qu'il est perçu par un usager à une distance de 30 mètres.

Ce coefficient traduit la blancheur du marquage

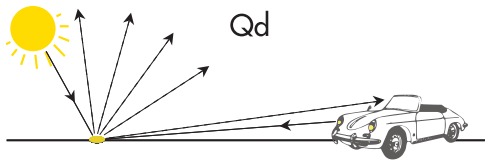

Classes de la norme NF EN 1436
La mesure est exprimée en millicandelas par lux par mètre carré (mcd/Lux/m²).

Qd	
Q0	Pas d'exigence
Q1	Qd ≥ 80
Q2	Qd ≥ 100
Q3	Qd ≥ 130
Q4	Qd ≥ 160

Niveaux minima requis pour la certification d'un produit dans le référentiel NF2 :
Produit temporaire = Q1
Produit rétroréfléchissant = Q2
Produit non rétroréfléchissant = Q3

RL

La rétroréflexion de nuit par temps sec, humide ou sous la pluie, définit la visibilité de nuit du marquage tel qu'il est perçu par un conducteur, à une distance de 30 mètres, sous l'éclairage des feux de son véhicule.

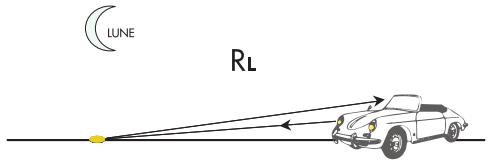

Classes de la norme NF EN 1436
La mesure est exprimée en millicandelas par lux par mètre carré (mcd/Lux/m²).

RL	
R0	Pas d'exigence
R1	RL ≥ 80
R2	RL ≥ 100
R3	RL ≥ 150
R4	RL ≥ 200
R5	RL ≥ 300

Niveaux minima requis pour la certification d'un produit dans le référentiel NF2 :
Produit non rétroréfléchissant = R0
Produit rétroréfléchissant (permanent) = R3
Produit temporaire = R4

Pour les produits VNTP cela inclut 2 critères supplémentaires :
La rétroréflexion par temps Humide (Rw) et sous Pluie (Rr) :

Classes de la norme NF EN 1436
La mesure est exprimée en millicandelas par lux par mètre carré (mcd/Lux/m²).

Temps humide	Sous la pluie	
Rw0	Rr0	Pas d'exigence
Rw1	Rr1	RL ≥ 25
Rw2	Rr2	RL ≥ 35
Rw3	Rr3	RL ≥ 50

Niveaux minima requis pour la certification d'un produit dans le référentiel NF2 :
Produit VNTP = Rw2 et Rr2

La rétroréflexion est la seule possibilité d'assurer la visibilité de nuit du marquage en l'absence d'éclairage public.

P/T

C'est la durée de vie fonctionnelle du test conventionnel (*) exprimée en nombre de roues passés sur la marque. Ce nombre de passages définit une classe de certification exprimée en Px pour les produits blancs et en Tx pour les produits temporaires. Le minimum pour être certifié est la classe P1 ou T1 (pour les produits temporaires).

La classe de certification est attribuée à un produit ayant satisfait aux exigences minima des paramètres (SRT ; RL ; Qd), à l'état neuf et à chaque classe intermédiaire.

Classes de la norme NF EN 1436

Classe	nombre de passages de roues
P1 / T1	50 000
P2 / T2	100 000
P3	200 000
P4	500 000
P5	1 000 000

Niveaux minima requis pour la certification d'un produit dans le référentiel NF2 :
Le minimum pour être certifié est la classe
- P1 pour les produits permanents,
- T1 pour les produits temporaires.

Zone de mesure RN2 2003/2004

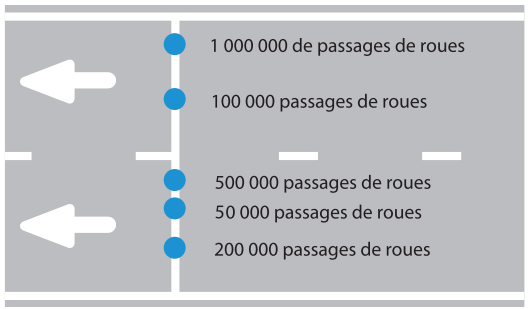
1 000 000 de passages de roues
100 000 passages de roues
500 000 passages de roues
50 000 passages de roues
200 000 passages de roues

SRT

Définit la valeur de l'adhérence (on dit couramment antiglissance) d'un marquage sur la chaussée.

Classe de la norme NF EN 1436

SRT	
S0	Pas d'exigence
S1	SRT ≥ 0,45
S2	SRT ≥ 0,50
S3	SRT ≥ 0,55
S4	SRT ≥ 0,60
S5	SRT ≥ 0,65

Niveaux minima requis pour la certification d'un produit dans le référentiel NF2 :
Pour tout produit dont l'adhérence peut être mesurée, le minimum requis pour la certification est S1.

La mesure S3 permet d'identifier un produit très antiglissant durant toute sa durée de vie fonctionnelle.
Ces appellations S1 et S3 se retrouvent à la fin du numéro de certification administratif, donné à un produit, par l'ASQUER. Par exemple 1RH 703 S1 ; 2H 380 S3,...
Les produits VNTP n'ont pas ces appellations.

Dépliant à imprimer r°/v° sur un format A4
et à plier (pli portefeuille), selon les pointillés.